MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 23 juillet 2020

PREAVIS N° 9/2020

Demande de crédit pour financer divers travaux dans les alpages communaux et au restaurant du lac Lioson

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter un crédit de CHF 75'000.00 pour financer divers travaux nécessaires à court terme pour assurer aux locataires des alpages communaux et du restaurant du lac Lioson de bonnes conditions d'exploitation.

2. Situation

Le plan des investissements pour la législature 2011-2016 ne prévoyait aucuns travaux dans les alpages communaux. Le dernier crédit, d'un montant de CHF 54'000.00, pour la réfection des drainages pour les chalets d'alpage de l'Arsat et de La Séleyre, a été accordé par le Conseil communal dans sa séance du 12 octobre 2010.

Le plan des investissements pour la législature 2016-2021 prévoyait, quant à lui, des dépenses de l'ordre de CHF 55'000.00 pour la réfection de la toiture de l'alpage des Lagots et l'agrandissement de la cuisine du chalet de l'alpage de Lioson-Dessous. Pour cet agrandissement, le Conseil communal a accordé un crédit de CHF 31'800.00 au cours de sa séance du 5 avril 2017. Pour rappel, la Municipalité a profité des travaux qui devaient intervenir suite au sinistre du 24 juin 2016 pour améliorer le confort des utilisateurs de ce chalet.

En cours de législature des sommes de CHF 32'000.00, CHF 31'000.00 et CHF 120'000.00 ont été portées au plan des investissements respectivement de 2018, 2019 et de 2020.

Aucun préavis n'a été présenté en 2018 et en 2019. Pour cette année 2020, la Municipalité sollicite un crédit pour des travaux à réaliser dans 3 alpages communaux et au restaurant du lac Lioson.

Les travaux d'entretien courant, tels que les mises en conformité des installations électriques, l'acquisition de bassins ou/et d'abreuvoirs, les réfections de toitures de minime importance, etc., sont financés par le biais du budget communal. Des travaux plus importants, tels que la rénovation de la toiture en tavillons du chalet de l'alpage des Lagots, exécutés en 2012, la remise en état du terrain sous le chalet de l'alpage des Chavonnes et la mise en forme du chemin d'accès au pâturage de ce même alpage, effectués en 2018, ont été financés par le budget.

3. Description des travaux projetés

Alpage Vers les lacs

Cet alpage fait partie intégrante du bail à ferme agricole « Vers les lacs - Lioson-Dessus - Le Carroz » dans lequel il est stipulé que le fermier exploite la buvette des petits lacs. Ce site touristique voit défiler un nombre important de marcheurs. Les personnes en charge actuellement de l'exploitation de la buvette logent sur place pendant la période d'ouverture, soit de juin à octobre environ.

Pour améliorer leur confort, entre autres chauffer les pièces à vivre et permettre la confection de gâteaux, la Municipalité propose de changer les deux fourneaux à bois qui sont en très mauvais état.

Les toilettes extérieures aménagées il y a quelques années par le locataire ne respectaient pas la loi sur la protection des eaux, par conséquent elles ont été démontées. La Municipalité propose de les remplacer par des toilettes sèches à installer dans la troisième écurie. Une cloison sera installée pour préserver l'intimité de chacun.

De plus, les portes des 3 écuries seront remplacées par des portes en épicéa.

Alpage de l'Arsat

Dans le but d'améliorer le confort des amodiataires et de leur employé, et pour encourager le maintien d'une présence à l'alpage en période estivale, la Municipalité propose de créer une chambre supplémentaire à l'étage, dans ce qui sert aujourd'hui de dépôt. Cette pièce, actuellement borgne, sera équipée de deux fenêtres de toit afin d'y apporter de la lumière naturelle.

Alpage des Lagots

Lors d'un prélèvement en vue d'un contrôle de l'eau, constat a été fait que le nombre de germes était trop élevé et que l'échantillon ne répondait pas aux exigences légales pour les paramètres analysés. Après quelques recherches, il a été observé que la citerne n'est plus étanche et ne peut, de ce fait, plus garantir de l'eau potable pour l'amodiataire et le bétail.

Pour remédier à cette situation, la Municipalité propose de construire un nouveau réservoir pour l'eau potable.

Restaurant du lac Lioson

Le lac Lioson, situé à 1'850 m d'altitude, est très prisé par les touristes. Le restaurant, doté d'une terrasse pouvant accueillir 150 personnes en saison estivale, est fort apprécié par ses hôtes.

La commission de gestion a relevé, dans son rapport du 14 novembre 2017, que la terrasse mériterait une attention particulière.

La Municipalité a décidé de proposer une réfection totale de la terrasse.

Les travaux projetés seront réalisés dès que les conditions d'exploitation et météorologique le permettront.

4. Coûts estimatifs des travaux

Buvette des petits lacs		
2 fourneaux à bois	CHF 2'289.00	
Travaux de maçonnerie	CHF 1'400.00	
Tuyauterie	CHF 1'000.00	
Toilette sèche, fourniture et installation	CHF 1'253.60	
Menuiserie, fourniture et pose de parois 5 plis	CHF 3'392.55	
Menuiserie, fourniture et pose de 3 portes en épicéa	CHF 6'106.60	
Transport hélicoptère	CHF 360.00	
Emolument cantonal, demande permis de construire	CHF 1'880.00	
Sous-total		**CHF 17'681.75**
Chalet de l'alpage de l'Arsat		
Ferblanterie, dépose des tôles pour pose des fenêtres de toit	CHF 5'204.05	
Menuiserie, création d'une chambre	CHF 11'109.25	
Emolument cantonal, demande permis de construire	CHF 1'280.00	
Sous-total		**CHF 17'593.30**
Alpage des Lagots		
Pose d'un nouveau réservoir d'eau potable d'un volume de 6'000 litres (terrassement, canalisations, bétonnage, scellement, remblais, etc.)	CHF 17'000.40	
Emolument cantonal, demande permis de construire	CHF 1'500.00	
Sous-total		**CHF 18'500.40**
Restaurant du lac Lioson		
Menuiserie, démontage et remplacement de la terrasse	CHF 15'205.05	
Emolument cantonal, demande permis de construire	CHF 1'500.00	
Sous-total		**CHF 16'705.05**
Total		**CHF 70'480.50**
Divers et imprévus		**CHF 4'519.50**
Total TTC		**CHF 75'000.00**

5. Financement

Ces divers travaux seront financés par les liquidités courantes et amortis sur une période de 15 ans.

6. Investissements futurs

Afin de pouvoir planifier et budgétiser les différents travaux à entreprendre dans les alpages communaux, la Municipalité a décidé de demander aux 8 locataires, par courrier du 20 mai 2020, de lui fournir une liste des travaux susceptibles d'être entrepris à court, moyen et long terme, dans le but d'améliorer les conditions d'exploitation et de vie sur les alpages.

L'inventaire sollicité peut comprendre des travaux : d'amélioration des bâtiments ; nécessaires pour respecter les prescriptions agricoles en vigueur ; d'amélioration des chemins d'accès ; etc. La Municipalité a également demandé, cas échéant, l'état des sources.

Chaque locataire recevra la visite d'un représentant de la Municipalité au courant de l'été 2020.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n° 9/2020 du 23 juillet 2020,

ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.00 TTC pour financer divers travaux dans les alpages communaux et au restaurant du lac Lioson ;**
- **d'autoriser la Municipalité de prélever ce montant sur les liquidités courantes ;**
- **d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans.**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic	La Secrétaire
Gretel Ginier	Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 juillet 2020

Déléguée municipale : Mme Gretel Ginier, Syndic